

3 descend à l'occident jusqu'aux confins de Jephlet, et jusqu'aux confins de Beth-horon la basse, et jusqu'à Gazer; et son pays finit à la grande mer.

4 C'est ce que les enfans de Joseph, Manassé et Ephraïm, ont possédé.

5 La frontière des enfans d'Ephraïm divisés par leurs familles dans la terre qu'ils possèdent, est vers l'orient Ataroth-addar, jusqu'à Beth-horon la haute.

6 Elle se termine dans ses confins à la mer, *revient à Machmethath qui regarde vers le septentrion*, et tourne vers l'orient en Thanath-selo, passe de l'orient jusqu'à Janoé :

7 de Janoé descend jusqu'à Ataroth et à Naaratha, vient jusqu'à Jéricho, et se termine au Jourdain.

8 De Taphua elle passe vers la mer jusqu'à la vallée des roseaux, et se termine à la mer salée. C'est là l'héritage de la tribu des enfans d'Ephraïm divisés par leurs familles.

9 Et il y eut des villes avec les villages de leur dépendance que l'on sépara du milieu de l'héritage des enfans de Manassé, pour les donner aux enfans d'Ephraïm.

10 Les enfans d'Ephraïm n'exterminèrent point les Chananéens qui habitaient dans Gazer; mais les Chananéens ont habité jusque aujourd'hui au milieu d'Ephraïm, ayant été rendus tributaires.

CHAPITRE XVII.

Partage de la demi-tribu de Manassé.

1 Voici le partage échu par sort à la tribu de Manassé, qui fut le fils aîné de Joseph, à Machir fils aîné de Manassé et père de Galaad, qui fut un vaillant homme, et qui eut le pays de Galaad et de Basan,

2 et au reste des enfans de Manassé divisés selon leurs familles, aux enfans d'Abiezer ou Jezer, aux enfans d'Helec, aux enfans d'Esriel ou Asriel, aux enfans de Sechem, aux enfans d'Hepher, et aux enfans de Semida. Ce sont là les enfans mâles de Manassé fils de Joseph divisés selon leurs familles.

3 Mais Salphaad fils d'Hepher, fils de Galaad, fils de Machir, fils de Manassé, n'avait point eu de fils, mais des filles seulement, dont voici les noms: Maala, Noa, Hegla, Melcha et Thersa.

4 Ces filles vinrent se présenter devant Eleazar grand-prêtre, devant Josué fils de Nun et les princes du peuple, et leur dirent: Le Seigneur a ordonné par Moïse qu'on nous donnât des terres en partage au milieu de nos frères. Josué leur donna donc des terres en partage au milieu des frères de leur père, selon que le Seigneur l'avait commandé.

5 Ainsi la tribu de Manassé eut dix por-

tions dans la terre de Chanaan, outre le pays de Galaad et de Basan qui lui fut donné au-delà du Jourdain.

6 Car les filles de Manassé eurent des terres pour leur héritage parmi les enfans de Manassé: et le pays de Galaad échet en partage aux autres enfans de Manassé.

7 La frontière de Manassé fut depuis Aser jusqu'à Machmethath qui regarde vers Sichem, et elle s'étendait à main droite le long des habitans de la fontaine de Taphua.

8 Car le territoire de Taphua était échu par sort à Manassé: mais la ville de Taphua, qui est aux confins de Manassé, fut donnée aux enfans d'Ephraïm.

9 Cette frontière descendait à la vallée des roseaux vers le midi du torrent des villes d'Ephraïm, qui sont au milieu des villes de Manassé. La frontière de Manassé est depuis le septentrion du torrent, d'où elle va se terminer à la mer.

10 Ainsi ce qui est du côté du midi est à Ephraïm, et ce qui est du côté du septentrion est à Manassé; et la mer est la fin de l'un et de l'autre, en sorte que du côté du septentrion ils s'unissent à la tribu d'Aser, et du côté du levant à la tribu d'Issachar.

11 Manassé eut pour héritage dans la tribu d'Issachar et d'Aser, Bethsan avec ses villages, Jeblaam avec ses villages; les habitans de Dor avec leurs bourgs, les habitans d'Endor avec leurs villages, les habitans de Thenac avec leurs villages, les habitans de Mageddo avec leurs villages; et la troisième partie de la ville de Nopheth.

12 Les enfans de Manassé ne purent détruire ces villes; mais les Chananéens commencèrent à habiter dans ce pays-là.

13 Et après que les enfans d'Israël se furent fortifiés, ils s'assujétirent les Chananéens, et se les rendirent tributaires; mais ils ne les tuèrent pas.

14 Les enfans de Joseph s'adressèrent à Josué, et lui dirent: Pourquoi ne m'avez-vous donné qu'une part pour héritage, étant comme je suis un peuple si nombreux, et le Seigneur m'ayant béni et multiplié comme vous voyez?

15 Josué leur répondit: Si vous êtes un peuple si nombreux, montez à la forêt, et faites-vous place en coupant le bois dans le pays des Phérezéens et des Raphaim. Puisque la montagne d'Ephraïm est trop étroite et trop petite pour vous.

16 Les enfans de Joseph lui répondirent: Nous ne pouvons gagner le pays des montagnes, parce que les Chananéens qui habitent dans la plaine où est Bethsan avec ses villages, et Jezraël qui est au milieu de la vallée, ont des chariots armés de faux et de fers tranchans.

17 Josué répondit à la maison de Joseph,

Ephraïm et Manassé : Vous êtes un peuple nombreux , et vous avez de grandes forces : vous ne vous contenterez pas d'une seule part :

18 mais vous passerez à la montagne , et vous gagnerez de la place pour y habiter , en coupant les arbres et défrichant la forêt : et vous pourrez passer encore plus loin lorsque vous aurez exterminé les Chananéens , que vous dites qui ont des chariots armés de *lâux* et de *fers tranchans* , et être un peuple très-fort.

CHAPITRE XVIII.

Tabernacle dressé à Silo. Partage de la tribu de Benjamin.

1 Tous les enfans d'Israël s'assemblèrent à Silo , et y dressèrent le tabernacle du témoignage : et le pays leur était soumis.

2 Or il était demeuré sept tribus des enfans d'Israël , qui n'avaient pas encore reçu leur partage.

3 Josué leur dit donc : Jusqu'à quand demeurerez-vous lâches et paresseux , sans vous mettre en possession de la terre que le Seigneur le Dieu de vos pères vous a donnée?

4 Choisissez trois hommes de chaque tribu , afin que je les envoie , qu'ils aillent faire le tour du pays , et qu'ils en fassent la description selon le nombre de ceux qui doivent le posséder , et qu'ils m'en fassent rapport quand ils l'auront faite.

5 Divisez entre vous la terre en sept parts : que Juda demeure dans ses limites du côté du midi , et la maison de Joseph du côté du septentrion.

6 Décrivez le reste de la terre qui n'est point à eux , et faites-en sept parts ; et puis venez me trouver ici afin que je jette vos partages au sort devant le Seigneur votre Dieu.

7 Car les lévites n'ont aucune part entre vous , parce que le sacerdoce du Seigneur est leur part et leur héritage. Quant à la tribu de Gad , à la tribu de Ruben , et à la moitié de la tribu de Manassé , elles avaient déjà reçu les terres qu'elles devaient posséder au-delà du Jourdain à l'orient , et qui leur avaient été données par Moïse serviteur du Seigneur.

8 Ces hommes se préparant donc à partir pour aller faire la description de tout le pays , Josué leur donna cet ordre : Faites le tour et la description de la terre , et revenez me trouver , afin que je jette ici à Silo vos partages au sort devant le Seigneur.

9 Etant donc partis , ils reconnurent avec soin la terre et divisèrent *ses villes* en sept parts , qu'ils écrivirent dans un livre , et ils revinrent trouver Josué au camp à Silo.

10 Josué jeta le sort devant le Seigneur à Silo , et divisa la terre en sept parts pour les enfans d'Israël.

11 Le premier partage échu par le sort

fut celui des enfans de Benjamin distingués selon leurs familles , qui eurent pour leur part le pays situé entre les enfans de Juda et les enfans de Joseph.

12 Leur frontière vers le septentrion commence au bord du Jourdain , d'où elle s'étend au côté septentrional de Jéricho. De là elle monte sur les côtes des montagnes vers l'occident , et vient jusqu'au désert de Beth-aven.

13 Elle passe ensuite vers le midi le long de Luza , qui s'appelle aussi Bethel. Elle descend à Ataroth-addar , près de la montagne qui est au midi de Beth-horon la basse ;

14 puis elle tourne en baissant vers la mer au midi de la montagne qui regarde Beth-horon du côté du midi , et elle se termine à Cariath-baal , qui s'appelle aussi Cariath-iarim ville des enfans de Juda. C'est là son étendue vers la mer du côté de l'occident.

15 Du côté du midi sa frontière s'étend depuis Cariath-iarim vers la mer , et vient jusqu'à la fontaine des eaux de Nephtoa.

16 Elle descend jusqu'à la partie de la montagne qui regarde la vallée des enfans d'Ennom , et qui est du côté du septentrion à l'extrémité de la vallée des Géans. Elle descend vers Géennom , c'est-à-dire , vers la vallée d'Ennom , au côté des Jebuséens au midi , et elle vient jusqu'à la fontaine de Rogel.

17 Elle passe vers le septentrion , s'étend jusqu'à En-semés , c'est-à-dire , la fontaine du soleil.

18 Elle passe jusqu'aux terres élevées qui sont vis-à-vis de la montée d'Adomim. Elle descend jusqu'à Aben-boën , c'est-à-dire , la pierre de Boën fils de Ruben , et elle passe du côté du septentrion jusqu'aux campagnes , et descend dans la plaine.

19 Elle s'étend vers le septentrion au-delà de Beth-hagla , et elle se termine à la pointe septentrionale de la mer salée , au bout du Jourdain qui regarde le midi ,

20 et qui la termine du côté de l'orient. Ce sont là les limites et l'étendue du partage des enfans de Benjamin distribué selon leurs familles.

21 Ses villes sont Jéricho , Beth-hagla , la vallée de Casis ,

22 Beth-araba , Samaraim , Bethel ,

23 Avim , Aphara , Ophera ,

24 la ville d'Emona , Ophni et Gabécé ; qui toutes font douze villes avec leurs villages.

25 Gabaon , Rama , Beroth ,

26 Mesplé , Caphara , Aмосa ,

27 Bécem , Jarephel , Tharela ,

28 Sela , Eleph , Jebus , qui est la même que Jérusalem , Gabaath et Cariath : qui